

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 23 FÉVRIER 2023 À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par les règlements numéros 339-2022 et 343-2022
- 2. Adoption du Règlement numéro 609-2023 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de modifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville, tel que modifié par le Règlement numéro 608-2023
- 3. Adoption du Règlement numéro 610-2023 créant le service de sécurité incendie
- 4. Adoption du Règlement numéro 611-2023 établissant la tarification applicable pour certains services de sécurité publique
- 5. Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023
- Résolution de concordance et de courte échéance Emprunt par obligations au montant de 5 504 000 \$ (17 mars 2023) pour les règlements numéros 566-2021, 572-2021, 577-2021 et 602-2022
- 7. Cause « Ville de Percé et Compagnie d'assurance AIG du Canada c. Ouellet Canada inc. et Sino-Japan Electric Heater Co. Ltd. » – Règlement hors cour
- 8. CPE La Belle Journée inc. Projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté dans l'ancienne école Assomption de Val d'Espoir
- 9. Aide financière aux centres communautaires

PÉRIODE DE QUESTIONS